



## Avis

### **Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain**

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la délibération du 26 janvier 2024 du conseil communal de Betzdorf portant adoption de la 3<sup>ème</sup> modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier «nouveau quartier» concernant des fonds sis au lieu-dit «Laangfelder/Hogewee» à Berg, procédure allégée, présenté par la Commune de Betzdorf pour son propre compte, a été notifiée à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 6 février 2024.

Berg, le 8 mars 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,